



Client n° 276400

M. CAMPOS ERIC
165 ROUTE DE LAGRILLE
46230 CIEURAC



N° TVA:

AVOIR

n° 09218332 du 30/04/25

Pour nous contacter, appelez le 05 65 24 75 57

CODE	DESIGNATION	QUANTITE	Un		PRIX H-T	MONTANT	T	NUANCE
Vos détails de règlement sont à transmettre à l'adresse mail : reglement@chausson.fr								
AVOIR N° 19738035 DU 9/04/25 SUR BON 19738034 AG. LALBENQUE								
V/REF: CHANTIER 53929 PEREZ								
338458.01	APPUI MURAL 100MM -BTE 50 GYPSO	-1	U		40,79	-40,79		
	dont Eco-Contribution					(-0,16)		
AVOIR N° 19738131 DU 14/04/25 SUR BON 19738034 AG. LALBENQUE								
V/REF: CHANTIER 53929 PEREZ								
1133.02	GR 32 PNK KRAFT 135/60-100MM R3,15	-6,48	M2		8,90	-57,67		
AVOIR N° 19738205 DU 17/04/25 SUR BON 19737996 AG. LALBENQUE								
V/REF: CHANTIER 53929 PEREZ								
175005.01	LISSE POUR FOURRURE-3,00ML GYPSO	-3	ML		0,91	-2,73		
AVOIR N° 19738462 DU 29/04/25 SUR BON 19738211 AG. LALBENQUE								
V/REF: CHANTIER 53929 PEREZ								
146045.05	KNAUF STANDARD KS BA13 240/120	-2,88	M2		2,89	-8,32		
AVOIR N° 19738463 DU 29/04/25 SUR BON 19738034 AG. LALBENQUE								
V/REF: CHANTIER 53929 PEREZ								
175002.02	FOURRURE F47-2,70ML GYPSO	-2,70	ML		0,88	-2,38		
AVOIR N° 19738464 DU 29/04/25 SUR BON 19738211 AG. LALBENQUE								
V/REF: CHANTIER 53929 PEREZ								
174894.01	MONTANT 48/35-2,50ML GYPSO	-2,50	ML		1,00	-2,50		
	Total Eco-Contribution					(-0,16)		
Fraude au RIB : soyez vigilants ! Nous ne modifions jamais nos coordonnées bancaires. En cas de doute, contactez immédiatement votre interlocuteur habituel.								
CONDITIONS GENERALES DE VENTE AU VERSO								

Total H-T	T.V.A	Total T.T.C	Echéance	Règlement par
-114,39	20,00% -22,88	-137,27	31/05/25	** AVOIR **

NOS REF. BANCAIRES : BIC : BNPAFRPPCTO IBAN : FR7630004007640001003969634

Page 6

Les intérêts de retard calculés au taux appliqué par la BCE majoré de dix points courent à partir de la date de règlement indiquée sur la facture ou de l'échéance d'un effet impayé et ce, même en l'absence de protêt ou de mise en demeure par exploit d'huissier ou par lettre recommandée.
Aucun escompte ne sera accordé en cas de règlement anticipé

Pour les clients professionnels : une indemnité forfaitaire de 40 Euros pour frais de recouvrement sera due de plein droit et sans notification préalable en cas de retard de paiement. Si les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant forfaitaire, une indemnisation complémentaire sera due, sur présentation des justificatifs